

0805 932 0 5

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le **29 SEP 2020**
ID : 029-200076669-20200925-2020_035-DE



Délibération n° 2020-035
Comité syndical du 25 septembre 2020

CONCESSION DE L'ETABLISSEMENT ET DE L'EXPLOITATION D'UN PORT DE PLAISANCE AU PORT DE CONCARNEAU ACCORDEE A LA COMMUNE DE CONCARNEAU - APPROBATION DES MODIFICATIONS TARIFAIRES PLAISANCE 2020

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué le 17 septembre 2020, s'est réuni à la Maison du Département, le 25 septembre 2020.

Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 18 titulaires
Nombre de voix délibératives : 20

- Nombre de délégués titulaires présents : 13
 - Nombre de délégués titulaires excusés ayant donné pouvoir : 2
 - Nombre de délégués titulaires excusés non représentés par leur suppléant et n'ayant pas donné pouvoir : 3
- Représentant 16 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération n°2019-042 en date du 17 décembre 2019, le Comité syndical a approuvé les tarifs de la concession de l'établissement et de l'exploitation d'un port de plaisance au port de Concarneau accordée à la commune de Concarneau.

Au cours de cette année 2020, la commune de Concarneau propose d'ajuster sa grille tarifaire pour les services suivants :

- Création d'un tarif préférentiel 1/2 hivernage pour les Autorisations de mouillage «Kersaux
- Modification du tarif avitaillement eau/électricité pour escales gratuites uniquement

Ces ajustements tarifaires ont fait l'objet d'un avis favorable du conseil portuaire de Concarneau lors de sa réunion du 24 juin 2020.

En conséquence,

Vu la proposition d'ajustements tarifaires annexée ;

Vu l'avis du conseil portuaire de Concarneau du 24 juin 2020 ;

Considérant qu'en sa qualité de concédant, il revient au Syndicat mixte d'approuver les ajustements tarifaires proposés par son concessionnaire, la Commune de Concarneau.

0505 938 0 S

Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le **29 SEP. 2020**
ID : 029-200076669-20200925-2020_035-DE

Après en avoir délibéré, le **Comité syndical** :

DECIDE

- D'approuver la proposition d'ajustements tarifaires 2020 de la concession de l'établissement et de l'exploitation d'un port de plaisance au port de Concarneau accordée à la commune de Concarneau telle qu'annexée à la présente délibération

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille,**

Michaël Quernez

